

Image not found or type unknown



Signature de l'acte de propriété

Par **MASSALE**, le **24/08/2013** à **08:09**

Bonjour,

Nous avons reçu une donation de nos parents et nous sommes 10 0 héritiers. Par contre, il y a 1 des héritiers qui ne veut pas signer auprès du notaire. La majorité des enfants ont pu bénéficier d'une aide du Conseil Général pour nous aider à payer notre acte de propriété et, par la suite, pouvoir construire notre maison chacun.

J'aimerais savoir si, par rapport à ce que je vous ai dit, nous pouvions signer notre acte devant le notaire ?

[fluo]**Merci d'avance.**[/fluo] (formule indispensable si on veut des réponses)